



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mil vingt-six, s'est réuni, sous la présidence du 1^{er} adjoint Monsieur Samuel GOUY pour maire empêché, en séance ordinaire, le mercredi vingt neuf avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présent(e)s Samuel GOUY, Isabelle PICHON, Cédric BIDON, Coralie LE ROUX, Anita DEBORD-GUIARD, Jonathan CHABAUD, Jérôme HALLIER, Lydia BRETON, Laurence GARNIER, Didier BEAUCHENE, Élodie LEBRETON, Chrystèle HOCHET, Stéphane FAVRE et René COLIN

Étaient excusé(e)s : Nadège PLACÉ (a donné procuration à Cédric BIDON), Grégory ABRAHAM (a donné procuration à Samuel GOUY), Jérôme PACAUD, Cindy MUSSET (a donné procuration à Coralie LE ROUX), Marine LEBRETON (a donné procuration à René COLIN)

Était absent :

Secrétaire de séance : Cédric BIDON

19 membres du conseil municipal en exercice – 14 membres présents

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été approuvé avec 15 voix pour; 2 abstentions, 0 contre.

DCM2026-04-09/Répartition des amendes de police 2025

Rapporteur : Cédric BIDON

Comme chaque année, le Département invite les communes à déposer un dossier pour percevoir une aide dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police 2025.

Les propositions doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Dans le cadre de la sécurité des habitants, la commune souhaite déposer plusieurs projets qu'elle soumet au vote du conseil de ce jour :

- éclairage public du chemin piétonnier rond-point de la Tournerie – Oisilière
- sécurisation du bourg : installation de mobiliers complémentaires le long des routes du bourg de Vue afin de sécuriser les piétons et les cyclistes et ralentir la circulation automobile (potelets, barrières, panneau de priorité, potelets amovibles)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix «pour», 2 voix «contre», 2 « abstentions » :

- **APPROUVE** les projets sus mentionnés,

- **APPROUVE** le montant estimatif global des travaux à 115 649,00 € HT,

- **SOLLICITE**, dans le cadre de cette opération, une dotation auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, au titre des produits des amendes de police 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Pour Le Maire empêché,

Le 1^{er} adjoint

Samuel GOUY

Le secrétaire de séance

C. BIDON

Accusé de réception en préfecture
044-214402208-20260507-DCM2026-04-09-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026